

CONSEIL MUNICIPAL
29 JUILLET 2025 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents :

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOIGNARD, Annie COMPAGNONI, Frédérique MULLER, Martine PERROT

Messieurs Jérôme JOLY, Maurice TOURNERET, Alain TRONCIN

Excusés : Marlène RAMEL, Christophe MARMET, Mathieu PERROT

Secrétaire de séance : Aude CHOIGNARD

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025
- Travaux rue de Glamondans : DM modificatives
- Indemnités de gardiennage des églises communales
- Logement RC de la fromagerie :
 - Délibération restitution de caution
 - Délibération achat meubles
 - Devis salle de bain
- Urbanisme
- Informations diverses
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

DM modificatives pour travaux rue de Glamondans

Madame le Maire rappelle, comme indiqué par mail en date du 6 juin, qu'un certain nombre de travaux complémentaires ont engendré un coût supplémentaire à hauteur de 13 872 € H.T. par rapport au montant initial du marché, d'où l'élaboration d'un avenant.

Pour ce faire, une DM modificative a été nécessaire pour transférer 17 100 € du budget de la forêt sur le budget communal, pour combler la différence entre ce qui était prévu au budget et le montant total des travaux.

56 887 euros (composés de la subvention DETR et du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée FCTVA) devraient être reversés à la commune.

Indemnité de gardiennage des églises communales

Madame le Maire informe que le plafond indemnitaire, applicable pour le gardiennage des églises communales, n'a pas fait l'objet de revalorisation annuelle. En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises pour 2025 est maintenu à 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien du versement de l'indemnité gardiennage au père Anthony CHOPARD.

Délibération restitution de caution du logement F4 de la fromagerie

Madame le Maire confirme le départ de Bastien SAPOLIN et Eléonore TORREGROSSA le 4 août 2025 de l'appartement F4 au rez de chaussée de l'ancienne fromagerie.

Ce logement ne fera pas l'objet de location immédiate compte-tenu des travaux envisagés.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le remboursement de la caution.

Accord du Conseil, à l'unanimité, pour la restitution de la caution de 620.99 €.

Délibération achat de meubles du logement F4 de la fromagerie

Une proposition de Bastien SAPOLIN et Eléonore TORREGROSSA a été faite sur le fait de maintenir en place les meubles qu'ils ont acquis pour l'aménagement de la cuisine en les proposant à la commune pour un montant de 150 €.

Accord du Conseil, à l'unanimité, pour l'acquisition des meubles de la cuisine pour un montant de 150 €.

Ce montant sera déduit du dernier loyer (comprenant juillet et 4 jours sur août).

Devis réfection salle de bain du F4 rez de chaussée de la fromagerie

Madame le Maire précise que suite au départ des locataires début août, plusieurs travaux sont envisagés dans l'appartement.

La société MURPROTEC est intervenue en mars 2023, pour procéder à l'assainissement de certains murs. A cet égard, un contrôle sera effectué courant août pour vérifier la réussite de l'opération.

Si le résultat est concluant, il sera procédé à la réfection des murs en question.

D'autre part, lors de l'élaboration du budget, le Conseil Municipal a validé la réfection complète de la salle de bain.

En conséquence, Madame le Maire propose un devis de l'entreprise YASLOVETSKI pour un montant total de 5 173.51 € H.T comprenant le sanitaire et la faïence.

Le Conseil Municipal, donne son accord, à l'unanimité, pour les travaux à engager dans le logement évoqué et valide, à l'unanimité, le devis proposé.

Urbanisme

Deux demandes de CU sollicitées par Madame Amandine MULLER pour le compte de Mme Colette MULLER :

- Un CU d'information pour la parcelle 189 AB 18, reçu
- Un CU opérationnel pour la parcelle AB 44, toujours en cours d'instruction

- Informations diverses

- Questions diverses

- **Imposition forfaitaire sur les pylônes 2025**

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les pylônes 2025 versé à la commune s'élève à 22 645 €.

- **Taxe communale additionnelle**

Le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation, au titre de 2024, collectée par l'Etat, engendre une dotation allouée à la commune d'un montant de 4 856.20 €.

- **Recensement des diagnostics techniques amiante (DTA)**
Suite à un recensement initié par l'Académie sur les bâtiments accueillant les écoles, obligation pour la commune de réaliser un nouveau diagnostic de l'amiante.

- **Randonnée de la Sapinette.**
Passage sur la commune le dimanche 28 septembre de la randonnée VTT la Sapinette.

- **Nouveau correspondant de l'Est Républicain**
Le nouveau correspondant de l'Est Républicain pour la commune est désormais Madame Carole Sauge (Tel : 07 86 35 63 76 – carole.sauge@gmail.com), Monsieur MONNOT intervenant désormais de manière très ponctuelle et à titre complémentaire.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 00.